

# FACTURATION ELECTRONIQUE CHORUS PRO

## PROGRAMME 2025

**Délai d'accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.**

**Modalités d'accès : entretien téléphonique**

## Objectifs

Identifier les enjeux et objectifs de la dématérialisation des factures et se familiariser avec la plate forme Chorus Pro.

### **Public Visé**

toute personne désireuse de maîtriser la facturation électronique.

### **Durée**

**8.00** Heures

**1** Jour

### **Pré Requis**

Aucun prérequis spécifique.

## Parcours pédagogique

### • La transformation numérique de la commande publique

1. Contexte réglementaire et enjeux
2. Les avantages de la facturation électronique
3. Les échéances

### • Prise en main de la plateforme Chorus Pro - Créer un compte

1. Rattacher ses structures
2. Gérer son compte gestionnaire

### • Déposer une facture au format pdf

1. Les différentes étapes
2. Gestion des pièces jointes
3. Validation et envoi

### • Saisir une facture en mode portail

1. Les différentes étapes
2. Gestion des pièces jointes
3. Validation et envoi

### • Suivre le traitement de la facture

### • Gestion des factures de sous traitance ou cotraitance

### • Solliciter de l'aide en ligne et suivre le traitement de sa demande

## Objectifs pédagogiques

- Connaître les fonctionnalités principales
- Créer son compte et déposer ses factures en mode portail
- Suivre l'évolution de sa facture, du dépôt au règlement.

## Méthodes mobilisées

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : CHORUS-20250113

Formation présentielle :

Support visuel powerpoint

Mise en pratique sur le portail Chorus Pro et le portail d qualification

## Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié et expérimenté

### Méthodes d'évaluation

- Evaluation pratique
- Questionnaire d'évaluation
- Attestation de formation.
- Fiche d'évaluation.

- Nombre de stagiaire formé en 2023 : 14

- Taux de satisfaction 2023 : 94.02 %

### Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

### Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **272.00 €**

Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

### Effectifs

De 6 à 12 Personnes